

## Les Pôles-relais



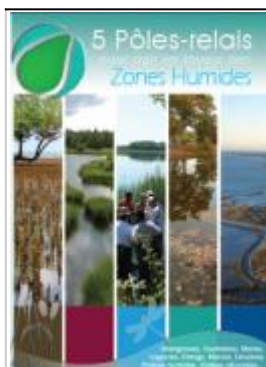
# Pôle-relais Zones Humides

Créés en 2001 dans la lignée du plan national en faveur des zones humides pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, les Pôles-relais travaillent sur l'ensemble des thèmes zones humides : tourbières, lagunes méditerranéennes, marais Atlantiques Manche et mer du Nord, mares, zones humides intérieures et vallées alluviales, Zones Humides d'Outre-mer (nouveau 2012). Leurs actions sont coordonnées au niveau national par l'Onema .



Extrait de la *charte des Pôles-relais zones humides*

"Pôle-relais zones humides" est une reconnaissance attribuée par l'Etat à un organisme ou à un consortium d'organismes, publics ou privés à but non lucratif, ayant des compétences particulières en matière de préservation des milieux humides en France, dont une part significative de l'activité est consacrée à la préservation des milieux humides, pour laquelle il(s) dispose(nt) d'une compétence et d'une légitimité, et souhaitant appuyer de façon déterminante la politique nationale en leur faveur."



Une brochure à consulter sans modération pour mieux profiter des compétences et outils des 5 Pôles-relais zones humides, au service des acteurs des milieux humides sur tout le territoire national (France métropolitaine et Outre-mer).

**Télécharger**

## Les pôles-relais zones humides visent deux objectifs principaux

- **constituer un réseau d'échanges** inter-pôles et avec les autres acteurs concernés par la gestion et la restauration des zones humides - maîtres d'ouvrage publics et privés, animateurs de SAGE, opérateurs Natura 2000, conservatoires d'espaces naturels, parcs naturels régionaux, agences de l'eau, conseils régionaux et généraux, etc.



- **mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques** afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux;

## Pour réaliser ces objectifs, ils articulent leurs actions autour de trois grands axes de travail

- **la diffusion de connaissances fiables** sur les zones humides au niveau national : diffusion des lettres d'information, veille documentaire, réalisation de synthèses à destination du grand public ou d'acteurs spécifiques, etc.

- **la coordination** de la journée mondiale des zones humides,



**Acquisition foncière sur les rives de l'Ouche**

<p><b>■ L'opération</b></p> <p>Concept : Préservation et gestion</p> <p>Type d'opération : Maîtrise foncière des zones humides en cours d'eau</p> <p>Type de milieu : Cours d'eau de zone intermédiaire</p> <p>État des lieux : Terrain sans, à l'abandon, court</p> <p>Bon état des habitats</p> <p>Début des travaux : Juin 1998</p> <p>Fin des travaux : Juin 1998</p> <p>Linéaire concerné : 600 m</p> <p>SAU des travaux</p>	<p><b>■ La localisation</b></p> <p>Pays : France</p> <p>Bassin hydrog. : Rhône - Méditerranée</p> <p>Région : Bourgogne</p> <p>Département : Côte d'Or</p> <p>Commune : Faverney</p>
---	--

**■ Le cours d'eau dans la partie restaurée**

Nom : L'Ouche

Distance à la source : 112 km

Largeur moyenne : 25 m

Pente moyenne : 1,2 ‰

Débit moyen : 68 m<sup>3</sup>/s

**■ Les objectifs du maître d'ouvrage**

- Restaurer la dynamique fluviale de l'Ouche.
- Sensibiliser les élus et les riverains à la gestion passive du cours d'eau.

**■ Le milieu et les pressions**

L'Ouche est un affluent de la Saône de 95 kilomètres de long. Son bassin versant de 915 km<sup>2</sup> est essentiellement agricole. L'Ouche est classée en situation vertueuse dans le but d'augmenter les vitesses d'écoulement sur l'aval et de prévenir des risques d'inondations. Des embâtements de berges ont été effectués et des digues ont été mises en place. Le dynamisme de l'Ouche concernant l'écoulement de l'eau et l'entretien des berges a été rétabli par l'acquisition foncière et l'aménagement de berges de l'Ouche et de son affluent (SAGE) à travers régulièrement pour contrôler et restaurer les protections des berges.

**■ Les opportunités d'intervention**

En 1982-1983, le conseil général décide, dans le cadre de l'eau, de mener des actions en direction des collectivités. Les élus rattachés de l'époque ont initié le projet de protection de berges. En 1995, une étude identifie les zones riveraines au cours d'eau pouvant être acquises.

- **la promotion des bonnes pratiques de gestion et de restauration** par échanges d'expériences entre réseaux.

Les Pôles-relais relayent des informations opérationnelles au sein de leurs réseaux. **Vous pouvez faire connaître largement et partager vos expériences** relatives à vos projets de préservation ou restauration de zones humides via leur intermédiaire.